

Parc national de Port Cros

Objectif 2.I Mener des actions spécifiques pour conserver les habitats et espèces patrimoniaux

[...]

Le principe de gestion retenu sur les coeurs est de privilégier l'évolution naturelle des milieux en limitant les interventions humaines. Il peut cependant être dérogé à cette règle dans les cas particuliers où elle s'avère préjudiciable au maintien de la biodiversité.

[...]

7 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>2.I.1 Préserver la forêt, en particulier la forêt ancienne et favoriser son évolution naturelle.</p> <p>Cette mesure de préservation doit se poursuivre sur les coeurs et est déjà prise en compte dans les programmes de défense contre les incendies des îles notamment au regard de l'implantation et du dimensionnement des coupures de combustibles.</p> <p><i>Le plan national d'actions «Chiroptères» prend en compte les chiroptères forestiers.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage• Poursuite de la caractérisation des noyaux de forêt ancienne (recherche historique, cartographique, suivi de placettes, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux recherches historiques	<ul style="list-style-type: none">• DREAL, DDTM• CRPF, ONF• Partenaires scientifiques• Associations (WWF)
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4735

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 00:19